



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 13 juillet 2021
à 18h30**

1. Ouverture de la séance

1.1 Tenue de la présente séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire

4. Retour sur la période de questions de la dernière séance

5. Procès-verbaux

5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 juin 2021

6. Administration générale, greffe, affaires juridiques

6.1 Octroi du contrat suivant :

6.1.1 SA-1268-AD-21-I Fourniture, livraison et installation d'une unité de storage « Nimble » (20210619-529)

6.2 Nominations du mandat des membres du comité sur les demandes de démolition (20210710-578)

6.3 Demande de commandite autorisée pour le « Fonds Claude-Raymond inc. » et participation au 50^e Omnium de golf (20210710-581)

6.4 Aide financière pour le club Celtix du Haut-Richelieu (20210710-580)

7. Finances municipales

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires
- 7.2 Mandat pour l'achat de produits chimiques utilisés en vue d'un traitement des eaux (20210605-462)
- 7.3 Annulation des soldes résiduels pour l'année 2021 (20210522-438)
- 7.4 Réduction du montant en refinancement pour l'année 2021 (20210619-534)
- 7.5 Participation à un regroupement d'achats (20210626-556)
- 7.6 Intention de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme « AccèsLogis Québec » (20210710-584)

8. Ressources humaines

- 8.1 Adoption d'un nouvel organigramme pour les services de la Ville suivants :
 - 8.1.1. Service du greffe (20210626-550)
 - 8.1.2. Service des infrastructures et gestion des eaux (20210703-559)
- 8.2 Embauche temporaire au poste de « Régisseur famille-jeunesse » au Service de la culture, du développement social et du loisir (20210703-561)

9. Culture, développement social et loisir

- 9.1 Acceptation de don de deux (2) œuvres d'art (20210605-463)
- 9.2 Signature d'un protocole d'entente relativement à un partenariat pour l'accès à un terrain golf dans le but d'offrir des activités hivernales (20210619-527)
- 9.3 Autorisation pour la bonification de la programmation événementielle estivale (20210619-528)
- 9.4 Autorisations diverses pour la tenue de l'événement « Défi planches à pagaies » (2021070-560)
- 9.5 Acceptation du don de l'œuvre « Illumination abstraite » de l'artiste Édith Généreux (20210710-574)
- 9.6 Acquisition du lot 3 091 120 du cadastre du Québec, soit le monument « Hommage aux patriotes » (20210424-336)
- 9.7 Octroi de subvention à la Légion royale canadienne (20210710-579)
- 9.8 Signature d'un bail pour l'utilisation du 870, rue Curé-Saint-Georges (20210605-466)

10. Infrastructures et gestion des eaux

10.1 Octroi des contrats suivants :

- 10.1.1 SA-437-IN-21-P Services professionnels – Plans et devis - Prolongement d'aqueduc chemin des Patriotes Est, rues Tessier, Leduc, Dagenais, Mario, de Contrecoeur, Denis-Doody, Hector, Joyce, de La Noraye, Dasylnar et rang des Cinquante-Quatre (20210626-555)
- 10.1.2 SA-454-IN-21-P Travaux de remplacement des lamelles d'un décanteur à la station d'épuration (20210612-496)
- 10.1.3 SA-457-IN-21-P Études géotechniques - Pavage pour l'année 2022 (20210619-525)
- 10.1.4 SA-458-IN-21-I Travaux de remplacement du réservoir diesel à la station d'épuration (20210703-563)
- 10.1.5 SA-464-IN-21-G Services professionnels pour la confection de plans et devis relativement à l'augmentation de la capacité de pompage du poste « CDP » (20210626-557)

10.2 Rejet des soumissions reçues à l'égard de l'appel d'offres suivant :

- 10.2.1 SA-455-IN-21-P Travaux de remplacement de la mécanique de procédé au poste de pompage Gouin (20210703-570)

10.3 Acquisition des lots 6 118 972, 6 118 973, 6 118 974 et 6 118 975 du cadastre du Québec appartenant au gouvernement fédéral (20210619-531)

10.4 Signature d'un permis d'occupation d'une partie du lot 4 186 712 du cadastre du Québec (20210710-572)

10.5 Acquisition d'une partie du lot 4 186 712 du cadastre du Québec situé sur le 3^e Rang Sud (20210710-571)

10.6 Signature d'une entente de contribution avec le ministère de la Défense nationale pour la réalisation de travaux de mise à niveau du poste de pompage des eaux usées du Collège militaire royal de Saint-Jean (20210619-524)

11. Toponymie et circulation

11.1 Modification de numéros civiques sur le chemin du Petit-Bernier (20210612-518)

12 Travaux publics

12.1 Octroi des contrats suivants :

- 12.1.1 SA-2841-TP-21-P Réaménagement du vestiaire des pompiers à la caserne 1 (20210619-540)
- 12.1.2 SA-2863-TP-21-P Fourniture, livraison et installation d'équipements de levage (20210703-569)
- 12.1.3 SA-2872-TP-21-D Branchement d'aqueduc de l'immeuble situé au 160, rue Vanier (20210703-568)
- 12.1.4 SA-2864-TP-21-G Travaux de réfection divers à l'édifice municipal Saint-Jacques (20210710-577)

12.2 Résiliation du contrat suivant :

- 12.2.1 SA-2769-TP-20 Fourniture et livraison de deux (2) minifourgonnettes de type cargo neuves 2020 ou plus récentes (20210626-554)

13 Sécurité publique

13.1 Nomination d'inspecteurs aux fins de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (20210529-450)

13.2 Référencement systématique relativement au soutien aux membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladies mentales (20210619-523)

14 Urbanisme

14.1 Étude et décision relatives à une demande de dérogation mineure

- 14.1.1 DDM-2021-5035 William Saran - Immeuble situé au 245, rue Jacques-Cartier Sud (20210612-497)

14.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel

- 14.2.1 UC-2021-5033 Michael Jacques - Immeuble situé au 885, rue Garand (20210612-495)

14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2021-4938 Groupe Sebric inc. - Immeuble situé au 178, rue Notre-Dame (20210619-537)
- 2) PIA-2021-5040 Oscar Arevalo - Immeuble constitué du lot 6 359 846 du cadastre du Québec et situé sur la 3^e Rue (20210619-536)
- 3) PIA-2021-5047 Clément Auzolle - Immeuble situé aux 222 et 224, rue Cousins Nord (20210619-532)

- | | |
|------------------|---|
| 4) PIA-2021-5050 | Michèle Poupart - Immeuble situé au 2560, Route 219 (20210626-543) |
| 5) PIA-2021-5051 | André-Philippe Chenail - Immeuble situé au 262, rue Laurier (20210619-533) |
| 6) PIA-2021-5052 | Céline-Andrée Thériault - Immeuble situé au 24, rue Louis-Liénard-de-Beaujeu (20210626-544) |

14.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

14.4.1. Règlement n° 2026

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Réduire les normes minimales d’implantation pour certains bâtiments et constructions accessoires implantés dans une cour adjacente à une rue dans les zones du groupe habitation (H);
- Prohiber les terrains de sport en cour avant dans les zones du groupe habitation (H). »

14.4.2. Règlement n° 2027

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-1497, à même une partie de la zone H-1584, afin d’autoriser les classes d’usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur le chemin du Grand-Bernier Sud, du côté ouest, entre les rues Pilon et Hemmings. »

14.4.3. Règlement n° 2028

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-5606, à même une partie de la zone H-5532, afin d’autoriser les classes d’usages « Unifamiliale », « Bifamiliale » et « Trifamiliale » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour ces usages.

Cette zone est située sur la rue Adrien-Fontaine, du côté est, entre les rues Damase-Carreau et Arcand. »

14.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 2010

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Créer la zone H-2041, à même une partie de la zone H-2075, afin d’autoriser la classe d’usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;

- Créer la zone H-2042, à même une partie des zones C-2119, H-2070 et H-2075, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 24 logements et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2043, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2044, à même une partie de la zone H-2075, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « isolée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2045, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « jumelée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2046, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser la classe d'usages « Unifamiliale » avec une implantation « contiguë » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Créer la zone H-2047, à même une partie des zones H-2075 et H-2076, afin d'autoriser les projets intégrés et la classe d'usages « Multifamiliale » d'au plus 7 logements comportant une structure des suites « juxtaposée » et de prescrire les normes relatives aux terrains et aux bâtiments pour cet usage;
- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-2075 afin de modifier les normes prescrites pour un bâtiment principal et un terrain;
- Assujettir les nouvelles zones H-2042 et H 2047 aux dispositions applicables aux projets intégrés;
- Modifier les territoires désignés comme étant des boisés d'intérêt, lesquels sont identifiés à l'annexe « F » intitulée « Boisés d'intérêt ».

Les zones C-2119, H-2070, H-2075 et H-2076 sont situées du côté nord du boulevard Saint-Luc, dans le secteur des rues des Légendes et des Fortifications et de la rue Léger. »

14.5.2 Règlement n° 2013

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1535, les usages « Service de nettoyage ou réparation de tapis », « Service de nettoyage de fenêtres », « Service d'extermination ou désinfection », « Service d'entretien ménager », « Service de ramonage de cheminée » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Simard et Farrar. »

14.5.3 Règlement n° 2014

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1765, l'usage « Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) » du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la rue Frontenac, du côté nord, entre les rues Collin et Mercier. »

14.5.4 Règlement n° 2015

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone H-4100, à même une partie de la zone C-4961, afin d'y inclure un immeuble résidentiel protégé par droits acquis, actuellement situé dans la zone C-4961.

Ces zones sont situées sur la Route 219, du côté sud, à l'ouest du Chemin du Petit-Bernier. »

14.5.5 Règlement n° 2016

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone H-1820, la classe d'usages « Multifamiliale » de 4 à 6 logements, ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

14.5.6 Règlement n° 2024

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de réduire, à l'intérieur de la zone H-3093, le nombre de logements maximal autorisé pour le fixer à 4 logements.

Cette zone est située sur la 8^e Avenue, du côté nord, entre les rues Riendeau et Balthazard. »

14.6 Rejets des PPCMOI suivants :

14.6.1 PPCMOI-2021-5005 - Lot 4 270 472 situé sur la rue Boyer (20210529-446)

14.6.2 PPCMOI-2021-5011- Lots 4 259 909 et 4 259 910 du cadastre du Québec situés sur la rue Bouthillier Nord (20210529-448)

14.7 Adoption du premier projet de la résolution suivante :

14.7.1. PPCMOI-2021-5056 – 8^e Avenue

- 14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :
- 14.8.1 PPCMOI-2019-4610 – Lots 6 253 865 et 6 253 866 du cadastre du Québec et situés sur les rues Saint-Georges et Saint-Pierre
 - 14.8.2 PPCMOI-2021-4994 - Hôtel 54
- 14.9 Adoption des PPCMOI suivants :
- 14.9.1. PPCMOI-2020-4816 – 865, boulevard Iberville
 - 14.9.2 PPCMOI-2020-4821 – 126, rue Jacques-Cartier Nord
 - 14.9.3 PPCMOI-2020-4892 – 614, chemin du Clocher
- 14.10 Octroi du contrat suivant :
- 14.10.1 SA-1284-AD-21-G Plantation de 450 arbres sur le site de conservation de l'avenue Conrad-Gosselin à Iberville (20210626-552) *(gré à gré)*
- 14.11 Signature d'un bail pour la location d'un terrain (aéroport) (20210703-562)
- 14.12 Signature de la convention d'aide avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (20210710-588)

15 Transport et mobilité urbaine

- 15.1 Approbation du « Guide de référence » et du « Guide de l'utilisateur » - MOBI Transport adapté – Région du Haut-Richelieu (20210710-575)

16 Avis de motion

- 16.1 Règlement n° 2021 (20210703-565)
- « Règlement modifiant le règlement n° 1634 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades commerciales du centre-ville afin d'agrandir le territoire assujetti »
- 16.2 Règlement n° 2022 (20210703-565)
- « Règlement modifiant le règlement n° 1635 établissant le programme d'aide financière pour la rénovation de suites commerciales du centre-ville afin d'agrandir le territoire assujetti »
- 16.3 Règlement n° 2023 (20210703-566)
- « Règlement établissant le programme d'aide financière pour l'implantation de bureau dans le Vieux-Saint-Jean »

17 Règlements

17.1 Règlement n° 2003

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer la zone H-3529, à même une partie de la zone H-3521, et d'y autoriser les classes d'usages « unifamiliale » ainsi que « bifamiliale » comportant une structure des suites superposée.

La zone projetée H-3529 est située sur la rue Saint-Gabriel, du côté est, entre la 6^e Avenue et l'avenue Desjardins. »

17.2 Règlement n° 2004

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc pour les rues de l'Anse, Bruno, De Salières, des Trembles, Félix-Leclerc, Létourneau et de l'avenue des Pins, décrétant une dépense de 4 056 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.3 Règlement n° 2005

« Règlement établissant le programme municipal d'aide financière « Programme Rénovation Québec – 2021-2022 / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu » »

17.4 Règlement n° 2006

« Règlement fixant les modalités d'utilisation des sites de dépôts des neiges usées de la Ville »

17.5 Règlement n° 2007

« Règlement autorisant le financement de travaux de remplacement des systèmes de contrôle de ventilation à la station d'épuration et travaux de pompage temporaire au remplacement des conduites au poste Gouin, décrétant une dépense de 515 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.6 Règlement n° 2008

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir les zones H-1574 et H-1585, à même une partie de la zone I-1523, afin d'inclure à ces zones l'emprise de l'ancienne rue Berger visée pour fins d'acquisition et de construction;
- De réduire, à l'intérieur de la zone H-1574, la largeur minimale prescrite pour un terrain intérieur et un terrain d'angle ainsi que la superficie minimale prescrite pour un terrain de la classe « Bifamiliale », pour les fixer respectivement à 15 mètres et à 450 mètres carrés.

Ces zones sont situées sur les rues des Carrières et Pilon, entre la rue Pascale et le chemin du Grand-Bernier Sud. »

17.7 Règlement n° 2019

« Règlement autorisant une dépense supplémentaire pour la réalisation de travaux d'aménagements pour le plateau sportif du parc multisport Bleury, décrétant une dépense n'excédant pas 1 203 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.8 Règlement n° 2020

« Règlement modifiant le règlement n° 1709 relatif à la gestion contractuelle »

17.9 Règlement n° 2025

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1820 au secteur de PIIA « Habitations multifamiliales ».

Cette zone est située sur la rue Jacques-Cartier Sud, du côté ouest, entre les rues Farrar et O'Cain. »

18 Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal

18.1 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1951 : « Règlement autorisant l'acquisition de terrains situés entre les rues Jacques-Cartier Nord et Champlain, décrétant une dépense n'excédant pas 1 085 000 \$ et un emprunt à cette fin de 895 000 \$ » ;
- Règlement n° 1965 : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 856 000 \$, afin de financer les demandes admissibles au programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées ».

18.2 Réponse du ministère des Transports du Québec à la demande modification de la *Loi sur l'expropriation* suite à la transmission de la de la résolution n° 2021-05-0379

18.3 Registre cumulatif des achats au 30 juin 2021

18.4 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 datée du 7 juillet 2021

18.5 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relative au Programme de la TECQ pour la période 2019-2023 datée du 8 juillet 2021

18.6 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période 1^{er} au 31 mai 2021

19 Période de questions

20 Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public

21 Levée de la séance